

Monsieur  
Didier Burkhalter  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral de l'intérieur  
(DFI)  
Schwanengasse 2  
3003 Berne

Claudia Schwalfenberg  
Culture du bâti  
claudia.schwalfenberg@sia.ch  
t 044 283 15 94

Zurich, le 3 novembre 2010

**Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2012 à 2015  
(message culture) : ouverture de l'audition**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames et Messieurs,

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects

Permettez-nous d'abord de vous remercier d'avoir invité la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) à prendre position dans le cadre de l'audition susmentionnée.

La SIA et tous les co-signataires de la présente prise de position saluent la volonté d'appréhender pour la première fois « la culture et son encouragement au niveau fédéral comme un domaine politique à part entière ».

Vous nous voyez d'autant plus surpris de constater l'absence de la culture du bâti contemporaine, à quelques rares exceptions près (culture en tant que secteur économique, prix dans le domaine de l'art et Biennale de Venise). A notre avis, la culture du bâti englobe le patrimoine bâti, donc aussi bien la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques que la création actuelle dans le domaine de la construction, notamment l'architecture moderne et le génie civil.

La culture du bâti fait partie intégrante de l'identité culturelle de la Suisse et de son expression sous ses multiples formes. De haute qualité en Suisse, cette culture constitue un élément essentiel de la présentation de notre pays et de sa perception à l'étranger. Elle est le fruit de différentes disciplines étroitement liées entre elles. Au nombre de celles-ci, il y a l'architecture, l'architecture du paysage et de l'intérieur, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le génie civil, la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques.

selnaustrasse 16  
ch 8027 zürich  
www.sia.ch  
t 044 283 15 15  
f 044 283 15 16  
verkauf  
t 061 467 85 74  
f 061 467 85 76

**Nous sommes d'avis qu'il est du devoir de la politique culturelle de conserver et de développer le patrimoine bâti, d'encourager la création dans le domaine de la construction et la culture du bâti dans toute sa variété. La Confédération doit élaborer, en association avec les acteurs de la culture du bâti, une stratégie générale qui intègre également d'autres domaines politiques.**

**Nous demandons l'inscription d'un nouveau thème transversal pour la période de 2012 à 2015. Notre quotidien est de plus en plus envahi par les technologies de l'information et de la communication sous l'effet de la globalisation, ce qui soulève la question de l'interdépendance entre le monde virtuel et le monde réel. La digitalisation ouvre des possibilités insoupçonnées pour la création artistique. L'homme est un être sensuel et social, dont le potentiel créateur ne peut s'épanouir que dans un environnement construit selon des normes de qualité élevées. Pour faire contrepoids à l'importance croissante de l'espace virtuel, il est primordial que la politique culturelle suisse renforce l'espace de vie réel. Il convient en outre de mener des réflexions critiques sur les conséquences de l'interdépendance entre monde virtuel et monde réel sur la production culturelle, sa diffusion et son accueil.**

Il faut pour ce faire associer non seulement tous les acteurs culturels au niveau fédéral, mais encore d'autres institutions de la Confédération qui disposent d'instruments de promotion monétaire ou qui influent sur les conditions-cadres non monétaires en rapport avec l'environnement construit. Au nombre de ces organisations et instances, citons :

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects

- Office fédéral des constructions et de la logistique (pratique en matière d'adjudication)
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie ainsi que le Secrétariat d'Etat à l'économie (reconnaissance des titres des architectes et des ingénieurs)
- Office fédéral de la protection de la population (inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale)
- Office fédéral de l'énergie
- Office fédéral du développement territorial
- Office fédéral des routes (inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse)
- Office fédéral de l'environnement (inventaire fédéral des paysages et des monuments naturels d'importance nationale)
- Office fédéral du logement (pratique en matière d'encouragement ; soutien à l'association European)
- Département fédéral des affaires étrangères (Présence Suisse)
- Secrétariat d'Etat à l'économie et Osec (ingenious switzerland)
- Union des villes suisses

### **Section 1, point 1.2.5 Les instruments de la mise en œuvre du message culture**

Nous sommes satisfaits que l'Office fédéral de la culture (OFC) continuera à s'associer des spécialistes pour formuler les objectifs en matière culturelle. Il est fait mention de la formation de nouvelles commissions dans les domaines où l'encouragement fédéral de la culture devra réagir au changement des conditions générale ; nous sommes d'avis qu'une commission spécialisée permanente

mériterait également d'être créée pour la culture du bâti contemporaine. La pratique en vigueur jusqu'ici, à savoir le traitement des questions de culture du bâti contemporaine dans d'autres commissions (inclusion de l'architecture dans le domaine de l'art et de l'architecture d'intérieur et celle du paysage dans le design), ne réduit pas uniquement la culture du bâti à l'architecture et l'architecture d'intérieur et du paysage, mais elle ignore les spécificités de cette discipline. En conséquence, des personnes qui ne sont pas réellement des spécialistes de ce domaine sont consultées à titre d'experts.

### **Section 2, point 2.1.1.1 Patrimoine culturel et monuments historiques**

Nous sommes heureux de constater que la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques est reconnue d'intérêt public. Vous nous voyez d'autant plus déçus de la décision relative au financement telle qu'elle figure dans le projet destiné à l'audition, qui ne suffit pas à réduire le risque de la perte irréversible d'objets dignes de protection. La préservation de la culture du bâti requiert un maintien des fonds alloués aux tâches dans ce domaine, en particulier des subventions pour encourager les mesures d'ordre architectonique, à hauteur de la moyenne sur de longues années.

Par ailleurs, l'un des objectifs primordiaux de la politique culturelle fédérale doit consister à garantir une qualité unifiée à l'échelle nationale pour la protection des monuments historiques organisée au niveau des cantons. Il est du devoir de la Confédération de veiller au renforcement des mesures assurant la qualité de cette protection à l'échelle du pays et non pas de les affaiblir. En outre, il convient de tenir davantage compte du matériel secondaire, qui retrace l'histoire de la culture du bâti en Suisse.

Au-delà des objectifs et des mesures prônés dans le projet destiné à l'audition, les mesures suivantes s'imposent :

- la création d'un prix fédéral pour les restaurations réussies
- le versement de contributions à des archives et des fondations qui travaillent dans le domaine de l'archivage et de la recherche, dont le Archiv des Instituts für Geschichte und Theorie der Architektur de l'EPF Zurich, les Archives de la construction moderne à l'EPF Lausanne, le Archivio del moderno de l'Accademia dell'architettura de l'Université de Suisse italienne, la Fondation Werner Oechslin à Einsiedeln, la Fondation Forschung Planungswettbewerbe et le Schweizerische Archiv für Landschaftsarchitektur de la Haute Ecole technique de Rapperswil.

### **Section 2, point 2.1.2 Création culturelle**

A notre avis, il manque ici un point traitant de la culture du bâti contemporaine. Ce domaine jouit d'un grand prestige en Suisse et à l'étranger. Etant donné que l'innovation nécessite toujours des efforts particuliers, il faut que la Confédération contribue à la mise à disposition de plateformes adéquates pour la création architecturale contemporaine. Pour ce faire, elle doit consulter des spécialistes issus de ce domaine.

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects

Mesures requises :

- Introduction d'un prix fédéral spécifiquement destiné à la relève talentueuse dans le domaine de la création architecturale contemporaine ;
- Introduction d'un prix fédéral spécifiquement destiné aux créateurs reconnus de la culture du bâti contemporaine (prix fédéral de la culture du bâti) ;
- Promotion des prix d'architecture et d'ingénierie à titre d'instrument central pour encourager la culture du bâti ;
- Formation d'une commission fédérale pour la culture du bâti contemporaine, sous les auspices de l'Office fédéral de la culture ;
- Représentation de la culture du bâti contemporaine au sein du nouveau conseil de fondation de Pro Helvetia.

#### **Section 2, point 2.1.2.2 Prix, distinctions et acquisitions**

La culture du bâti devrait à notre avis être ajoutée comme nouveau secteur culturel.

#### **Section 2, point 2.1.2.3 Soutien de musées, de collections et de réseaux de tiers**

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

Le montant prévu pour le soutien de musées, de collections et de réseaux de tiers est à notre avis insuffisant pour garantir le financement des mesures correspondantes. Cela d'autant plus que les fonds alloués à ce domaine doivent encore être réduits à partir de 2014, réduction parfaitement inexplicable et disproportionnée.

#### **Section 2, point 2.1.2.4 Manifestations et projets culturels**

swiss society  
of engineers  
and architects

Nous estimons que les manifestations mettant en lumière la politique culturelle suisse englobent également les débats relatifs à la notion contemporaine de culture du bâti et aux champs de tension entre héritage et modernité, tradition et modernité.

A notre avis, les projets de portée nationale englobent aussi bien la Journée du livre ou la Journée de la musique que la Quinzaine de l'architecture contemporaine qui a lieu tous les ans, les journées de l'architecture du paysage ou le World Interior Day.

#### **Section 2, point 2.1.3 Soutien des compétences premières**

Nous avons cherché en vain un point traitant de la formation en matière de culture du bâti. Cette dernière naît de la collaboration entre planificateurs, secteur de la construction et public. La Confédération a dès lors pour devoir de promouvoir les compétences dans ce domaine au sein de la population. Toute personne doit avoir l'occasion d'acquérir dès son enfance une sensibilité fondamentale pour la culture du bâti à travers différents contextes.

Mesures requises :

- Introduction d'un rapport périodique sur la culture du bâti en Suisse ;
- Introduction d'un prix fédéral spécifique pour la transmission de la culture du bâti ;
- Promotion de la sensibilisation, en particulier par le biais de
  - contributions aux Journées européennes du patrimoine, à la Quinzaine de l'architecture contemporaine, aux Journées de l'architecture du paysage et au World Interior Day
  - la prise en compte de la culture du bâti dans des initiatives et des projets transversaux en matière de formation culturelle
  - contributions à Spacespot, association de sensibilisation à l'environnement construit, et au Centre du patrimoine bâti à la Villa Patumbah
  - contributions au Musée d'architecture suisse à Bâle et à un musée voué aux chefs-d'œuvre du génie civil, si ce n'est à une maison commune de la civilisation
  - contributions à un guide Internet pour la culture du bâti en Suisse et à une base de données telle que cuntradas.ch
- Encouragement de débats relatifs au champ de tension entre héritage et modernité, tradition et modernité
- Reprise de la contribution officielle de la Suisse à la Biennale d'Architecture de Venise et extension à d'autres biennales telles que São Paulo ou Rotterdam
- Valorisation de la culture du bâti suisse à l'étranger
- Participation au Forum Européen des Politiques Architecturales.

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects

## Section 2, point 2.2 Pro Helvetia

Au nombre des événements importants dans le domaine de la culture du bâti, nous voyons, outre la Biennale d'Architecture de Venise, celles de São Paulo et de Rotterdam.

En vous remerciant par avance de tenir compte de nos remarques dans le cadre de l'audition, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

### **Signataires de la prise de position et remarque concernant la traduction :**

Outre la SIA, les acteurs ci-après de la culture du bâti soutiennent la prise de position : constructionsuisse, Fédération des Architectes Suisses, Fédération Suisse des Architectes Paysagistes, Fédération suisse des urbanistes, Conférence suisse des chef(fe)s de services cantonaux des constructions et des architectes cantonaux, Patrimoine suisse, Musée suisse d'architecture, Société suisse des entrepreneurs, Spacespot et Association suisse des architectes d'intérieur.

La version française est une traduction du texte allemand autorisé.